



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 13 janvier 2016

### Élections des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de La Réunion Dépouillement du scrutin

Suite aux opérations de vote par correspondance, puis à l'urne le jeudi 12 janvier 2017 de 9h à 16h30, la commission électorale a procédé au dépouillement du scrutin le vendredi 13 janvier 2017 de 8h30 à 14h ainsi qu'à la proclamation des résultats ce même jour à 15h.

Sur les 477 électeurs régulièrement inscrits, 379 ont voté ce qui représente un taux de participation de 79,5 %. Ces derniers se répartissent entre le collège des équipages et salariés (223 votants) pour lequel 12 sièges sont à pourvoir au conseil, le collège des chefs d'entreprises/catégorie des chefs d'entreprise embarqués (133 votants) pour lequel 6 sièges sont à pourvoir et le collège des chefs d'entreprise/catégorie des chefs d'entreprise non embarqués (23 votants) pour lequel 5 sièges sont à pourvoir.

Les sièges à pourvoir, attribués à la proportionnelle au plus fort reste, se répartissent de la manière suivante :

- **équipages et salariés** : 4 sièges à la liste présentée par le syndicat national des marins pêcheurs CFTC qui a obtenu 62 voix et 8 sièges pour la liste présentée par l'union fédérale maritime CFDT qui a obtenu 145 voix ;
- **chefs d'entreprise de pêches maritimes embarqués** : 3 sièges pour la liste présentée par le syndicat national des artisans patrons-pêcheurs SNAPP-CFTC qui a obtenu 61 voix et 3 sièges pour la liste présentée par le syndicat maritime des pêcheurs artisans SYMPA-CFRDT qui a obtenu 66 voix ;
- **chefs d'entreprise de pêches maritimes non embarqués** : 2 sièges pour la liste présentée par le syndicat national des artisans patrons-pêcheurs SNAPP-CFTC qui a obtenu 10 voix et 3 sièges pour l'Union des armateurs à la pêche de France UAPF qui a obtenu 11 voix.

Trois autres membres du conseil doivent être désignés par le Préfet de La Réunion : 1 au titre de la coopération maritime et 2 au titre des entreprises de premier achat et de transformation des produits de la mer.

Il reviendra au nouveau conseil de désigner en son sein, à l'occasion de sa prochaine réunion, le président du CRPMEM, ses vice-présidents, les représentants au comité national des pêches ainsi que d'adopter un nouveau règlement intérieur.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

